



## Accompagner des lycéens à la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Elèves diplômés d'un Baccalauréat sans proposition d'admission et ayant reçu au moins une réponse négative en phase complémentaire.

### Critères d'éligibilité (à choix multiple en fonction du candidat)

- Titulaire d'un baccalauréat
- Elève ou étudiant de l'Académie de Lyon
- Sans proposition d'admission sur les vœux émis en phase principale et ayant reçu au moins une réponse négative en phase complémentaire.
- Justifiant d'une situation personnelle exceptionnelle et souhaitant la re-examenation des vœux :

### Accompagnement par la CAES

Le candidat sollicite un accompagnement à la CAES directement depuis son dossier via la rubrique « Admission/CAES »

Il est conseillé tout au long du process

\* Sera proposée une formation adaptée au projet et en fonction des places vacantes. Il peut exprimer ses priorités dans sa rubrique « ma préférence ».

\*\* Si le candidat renonce ou répond hors délais alors il est réputé avoir renoncé à son accompagnement par la CAES.

